

## Actes en exception

ACTES EFFECTUES										
(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J   J   M   M   A   A   A   A )										
dates des actes	codes des actes	activités	C,CS V,VS	autres actes (TO,...) éléments de tarification CCAM (modificateurs, association,...)	montant des honoraires facturés ①	dépass.	frais de déplacement			
							I.D. ②	M.D.	I.K. montant ③	
03/11/14	HBQK389	1		4	7,98€					EX
localisation anatomique ↷	26									
03/11/14	HBGD036	1		4	33,44€					EX1
localisation anatomique ↷	26									
03/11/14	HBMD049	1		4	33,74€					EX1
localisation anatomique ↷	25									
03/11/14	HBMD049	1		4	33,74€					EX1
localisation anatomique ↷	25									

  

PAIEMENT	
<b>MONTANT TOTAL en euros (1+2+3)</b>	108,90€

- HBQK389** Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire d'un secteur de 1 à 3 dents contigües
- HBGD036** Avulsion d'1 dent permanente sur arcade sans alvéolectomie
- HBMD049** Restauration prémolomolaire 2 faces

**Les actes bucco-dentaires, y compris les suppléments autorisés avec ces actes peuvent être associés à taux plein entre eux ou à eux-mêmes ou à un autre acte quel que soit le nombre d'actes bucco-dentaires.**

**Association d'actes bucco-dentaires entre eux : le code est 4 pour chacun des actes bucco-dentaires**

Règle	Code	Taux à appliquer
Acte bucco-dentaire	4	100 %
Acte bucco-dentaire	4	100 %
Supplément	4	100 %

**EX =** Actes bénéficiant d'exception à la règle générale.  
Les actes sont associables à 100 % avec d'autres actes ou avec eux-mêmes (EX1).